



EXTRAIT

du Registre des Délibérations du **CONSEIL MUNICIPAL**
de la Commune de **LABRUGUIERE (Tarn)**

SÉANCE DU 14 mars 2007

BUDGET COMMUNE

Affectation du Résultat de la Section **de fonctionnement**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de procéder, après le vote du Compte Administratif, à l'affectation de l'excédent net cumulé de la section de fonctionnement.

Le Conseil Municipal,

Constatant que le **Compte Administratif 2006** présente un excédent net cumulé d'exploitation de **1 635 351.41 euros** se décomposant ainsi :

- ⇒ 712 655.02 euros correspondant à l'excédent net de fonctionnement le l'exercice 2006.
- ⇒ 922 696.39 euros correspondant à l'excédent cumulé antérieur reporté non affecté.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après avis favorable des commissions « Communauté d'Agglomération, Urbanisme, Affaires Générales » « Finances » et « Cadre de Vie Réseau, Environnement » du 9 mars 2007,

DECIDE
- après en avoir délibéré,
A l'unanimité

D'affecter :

⇒ **850 076.06** au compte **1068** « excédent de fonctionnement capitalisé » en recette de la section d'investissement.

⇒ **785 275.35 euros** au compte **002** « excédent de fonctionnement reporté » en recette de la section de Fonctionnement.

Ainsi délibéré à Labruguière, les jours, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,

LABRUGUIERE, le 14 mars 2007
Le Maire,

Jean-Louis DELJARRY.